



Parti Bourgeois-
Démocratique Suisse

Communiqué de presse

Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

Décision du Conseil fédéral dans le sens du PBD

Le Conseil fédéral a décidé ce jour l'égalité de traitement des partenariats enregistrés et du mariage devant la procédure de naturalisation. Il fait ainsi un pas décisif vers la position du PBD qui exige des droits et devoirs identiques pour toutes les formes de vie.

Dans sa séance du jour, le Conseil fédéral s'est prononcé en faveur du projet de la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N) visant à mettre en œuvre cinq initiatives parlementaires de même teneur portant sur "l'égalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation". Ainsi les ressortissants étrangers vivant dans un partenariat enregistré avec un ressortissant suisse ne devraient plus être discriminés par rapport aux partenaires mariés pour l'acquisition de la nationalité suisse.

Le PBD a déposé une initiative parlementaire dans ce sens début 2013 lorsque dans le cadre des délibérations sur la loi sur la nationalité il est apparu clairement que l'égalité de traitement du partenariat enregistré et du mariage n'était pas réglée dans la Constitution. Par son intervention, le PBD visait en conséquence l'élargissement de la réglementation existante au partenariat enregistré. Parti social-libéral, le PBD s'engage pour des droits et des devoirs identiques pour toutes les communautés de vie juridiques. C'est pourquoi le PBD préconise, comme pas concret vers des droits identiques pour les couples de même sexe, une harmonisation de la loi sur le partenariat enregistré avec le mariage.

Renseignements:

CN Martin Landolt, 079 620 08 51
CN Rosmarie Quadranti, 079 865 66 11

18.12.2015